



**Konrad  
Adenauer  
Stiftung**

**RAPPORT  
DU GROUPE D'EXPERTS REUNI AU SEIN DE L'IMRI  
SUR LE PROJET D'UNION POUR LA MEDITERRANEE**

**(En partenariat avec la Fondation KONRAD ADENAEUR)**

**IMRI  
INSTITUT MAROCAIN DES RELATIONS INTERNATIONALES  
219, Avenue des FAR – Casablanca 20.000 – Maroc  
Tél. : (212) 22 44 64 47 Fax : (212) 22 44 64 49  
E-mail : [imri@menara.ma](mailto:imri@menara.ma) Site Web : [www.imri.ma](http://www.imri.ma)**

**FONDATION KONRAD ADENAEUR  
11, Rue d'Agadir – Quartier Hassan – Rabat  
Tél. : (212) 37 76 12 32 Fax : (212) 37 76 12 35  
Site Web: [www.kas.de/marookko](http://www.kas.de/marookko)**

## INTRODUCTION

Faisant suite à la proposition du Président Sarkozy de créer l'Union pour la Méditerranée, l'IMRI a constitué en son sein un Groupe d'Experts composé de Professeurs universitaires, de Chercheurs et Représentants de la Société Civile, ainsi que des Opérateurs économiques. Ce Groupe s'est assigné pour mission d'étudier le Projet d'Union pour la Méditerranée, et de faire un Rapport qui sera soumis aux autorités marocaines concernées, et présenté à l'opinion publique.

Lors de la séance constitutive du 26 Janvier 2008, il a été créé cinq Groupes de Travail qui se sont réunis aux dates suivantes :

- Groupe G1 : (23/02/2008) : Composition géographique de l'Union pour la Méditerranée
- Groupe G2 : (12/04/2008) : Institutions, financement et fonctionnement de l'Union pour la Méditerranée
- Groupe G3 : (26/04/2008) : Projets de développement économique
- Groupe G4 : (17/05/2008) : Questions d'éducation, culture, formation et recherche
- Groupe G5 : (31/05/2008) : Les problèmes de l'environnement

La coordination générale du Groupe d'Experts a été assurée par Jawad Kerdoudi Président de l'IMRI. Les Responsables des Groupes de Travail ont été :

- Groupe G1 : Kerdoudi Jawad : Consultant Economiste et Président de l'IMRI
- Groupe G2 : Maalmi Abdelouheb : Professeur Universitaire et ancien Ambassadeur
- Groupe G3 : Benjelloun Mahmoud : Marine Consultant
- Groupe G4 : Oulhaj Lahcen: Doyen de la Faculté de droit et des Sciences économiques de Rabat- Agdal
- Groupe G5 : Ouazzani Hassan : Professeur universitaire

Les autres membres du Groupe on été :

- |                          |                                            |
|--------------------------|--------------------------------------------|
| • Abondanza Jean-Claude  | ➤ Délégué Fédération Européenne des Ecoles |
| • Afane Mohamed          | ➤ Cadre au Ministère du Commerce Extérieur |
| • Benami Youssef         | ➤ Ingénieur Structure                      |
| • Benchekroune Karim     | ➤ Directeur Général de la BMCE Académie    |
| • Bendi Fouad            | ➤ Directeur à Maghreb Titrisation          |
| • Benjelloun Abdelmajid  | ➤ Consultant Banques (Invest Banking)      |
| • Benkirane Mohamed      | ➤ Directeur Général Espace Transit         |
| • Bennis Bennani Yasmina | ➤ Professeur Universitaire                 |

- Benzaquen Yves ➤ Administrateur de Société
- Cherkaoui Aziz ➤ Docteur Vétérinaire, ancien Maire de Marrakech
- Chikhaoui Saïd ➤ Fondation Konrad Adenauer
- Debbagh Mohamed ➤ Professeur Universitaire
- Deghoghi Nabil ➤ Chef de Division Europe au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
- El Bouazzaoui Mohamed ➤ Centre International de Médiation et d'Arbitrage
- Harrakat Jamaledine ➤ Pilote Commandant de Bord – RAM
- Hassounne Jilali ➤ Consultant
- Kalai Tlamsani Najib ➤ Cadre au Ministère du Commerce Extérieur
- Martinet Jean-Luc ➤ Président AIXOR, Ancien Président de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie
- Mayar Idrissi Khalid ➤ Cadre au Ministère des Habous et des Affaires Islamiques
- Oualalou Abdelhafid ➤ Président du Forum Euro Méditerranéen 2010
- Ourdedine Mohamed ➤ Secrétaire Général de l'Association Marocaine d'Intelligence Economique
- Raoudi Belgacem ➤ Directeur de DQS Certification
- Rochard Stéphane ➤ Directeur Général de Le Pré Vinci
- Sahim Abdeslam ➤ Journaliste
- Saidane Dhafer ➤ Professeur à l'Université de Lille
- Sow Mamadou ➤ Chercheur
- Touzani Jaouad ➤ Docteur Biologiste

Les personnes qui ont apporté une contribution au Groupe :

- Thomas Shiller ➤ Responsable Résident de la Fondation Konrad Adenauer au Maroc
- My Ahmed Iraki ➤ Professeur de Médecine, ancien Ministre de l'Environnement
- Said Kohen ➤ OFPPT
- Leila Zniber ➤ Ministère de la Culture

## **SYNTHESE DU GROUPE 1**

### **Composition géographique de l'Union pour la Méditerranée**

Le candidat Sarkozy lorsqu'il a pris l'initiative de la création de l'Union Méditerranéenne au printemps 2007, avait proposé que cette Union ne devait être composée que des pays riverains de la Méditerranée. Par la suite de l'opposition de l'Allemagne et des réserves des pays du Nord de l'Union européenne, le projet a été amendé lors du Sommet de Hanovre du 03 Mars 2008 entre le Président Sarkozy et la Chancelière Merkel, qui a élargi l'Union Méditerranéenne à tous les pays membres de l'Union européenne. Le compromis de Hanovre a été entériné par le Conseil européen des 13 et 14 Mars 2008, qui a adopté l'appellation définitive : Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée. Ce même Conseil a chargé la Commission européenne de faire des propositions avant le Sommet de Paris, qui doit réunir le 13 Juillet 2008 tous les futurs membres de l'Union du nord et du sud.

De leur côté, les pays Arabes riverains de la Méditerranée ont tenu plusieurs réunions au Caire (24 Mai 2008), à Alger (05 Juin 2008) et à Tripoli (10 Juin 2008). De ces réunions il résulte plusieurs critiques sur le projet d'Union pour la Méditerranée. C'est d'abord la présence d'Israël dans cette future Union qui fait problème pour certains pays Arabes : Algérie, Libye, Syrie. D'autre part, la Libye craint que l'Union pour la Méditerranée ne mette en cause l'Unité arabe et africaine. Enfin, est mis en exergue le manque de contribution financière de l'Union européenne aux futurs projets de l'Union pour la Méditerranée.

De son côté la Turquie est restée très réservée sur l'Union pour la Méditerranée, peu enthousiaste pour un projet volontiers présenté comme un « lot de consolation » au refus de certains pays, dont la France, de l'accepter au sein de l'Union européenne. Les responsables français de leur côté restent confiants dans le projet, et rappellent qu'il est à géométrie variable, ce qui garantit que les absents n'empêchent pas ceux qui le veulent de travailler ensemble.

Quelque soit la composition définitive de l'Union pour la Méditerranée, le Groupe d'Experts souhaite que l'UMA, la Ligue Arabe, et l'Organisation de l'Unité africaine soient, sous une forme ou une autre, partie permanente de ce projet. Le Groupe d'Experts souligne également que les problèmes politiques ne doivent pas être occultés dans la future Union pour la Méditerranée, qui doit apporter une contribution active à la résolution des conflits dans la région, et notamment le conflit israélo-arabe. Sur les autres problèmes graves de la région (terrorisme et immigration illégale) la politique de lutte contre

ces fléaux doit être concertée entre les pays du nord et du sud. Pour ce qui est de l'immigration légale, le Groupe souligne le danger de « l'immigration choisie » qui risque de vider les pays du sud de ses éléments les plus qualifiés.

Le Groupe estime enfin que l'Union pour la Méditerranée doit jouer un rôle dans l'extension à tous les pays de la région des valeurs universelles de démocratie et de respect des droits de l'Homme. Elle ne doit pas se contenter uniquement de lutter contre le terrorisme et l'immigration illégale, comme l'a déclaré la Commissaire européenne aux relations extérieures Madame Benita Ferrero Waldmer « Plus nous pourrons développer le sud de la région, moins il y aura d'immigration illégale et de terrorisme ».

## **SYNTHESE DU GROUPE 2**

### **Institutions, fonctionnement et financement de l'Union pour la Méditerranée**

Chargée par le Conseil européen des 13 et 14 Mars 2008 de faire des propositions concrètes, la Commission européenne a précisé le 20 Mai 2008 les contours institutionnels de la future Union pour la Méditerranée (UPM). Elle a tout d'abord confirmé que l'UPM sera composée des 27 membres de l'Union européenne et de 12 Etats du sud de la Méditerranée, dont 10 pays Arabes.

L'UPM sera dotée d'une co-présidence (un Représentant du nord et un Représentant du sud), un Secrétariat également co-présidé composé d'une vingtaine de membres, et un Comité permanent siégeant à Bruxelles, où seront représentés tous les membres de l'UPM. Pour ce qui est du titulaire de la présidence de l'UPM pour le nord, ce sera le Président du Conseil européen conformément au traité de Lisbonne. Le Président Sarkozy ne pourra donc assurer la Présidence que pendant le second semestre 2008. Quant au Président représentant le sud, il appartient aux pays du sud de le désigner. Pour ce qui est du siège du Secrétariat, la Commission européenne a admis qu'il aura lieu au sud. Enfin, il est prévu un Sommet tous les deux ans des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UPM.

Il apparaît clairement que la Commission européenne veut maintenir sous son contrôle les relations de l'Union européenne avec les pays du sud de la Méditerranée. D'où sa proposition de créer à Bruxelles un Comité permanent, qui sera chargé de superviser le Secrétariat de la future UPM, qui n'aura qu'une structure très légère.

Le Groupe estime que tels que définis par la Commission européenne, les objectifs de l'UPM sont des objectifs de coopération et non d'intégration, et qu'ils se contentent de relancer le Processus de Barcelone, certes sur une base plus égalitaire et plus fonctionnelle. Il craint que la même inefficacité constatée dans le Processus de Barcelone, ne puisse se prolonger au fonctionnement de l'UPM. Aussi propose-t-il la réunion d'un Sommet de l'UPM tous les ans, la multiplication des réunions des ministères techniques, et un Secrétariat plus étoffé pour assurer un suivi sérieux des activités de l'UPM. Il propose également un renforcement du Parlement euro méditerranéen, dont la composition et le fonctionnement doivent être révisés. Il est important que les activités de l'UPM soient contrôlées par les représentants des pays de la région. Le Groupe propose enfin qu'une large place soit accordée dans le cadre de l'UPM aux sociétés civiles des pays de la

région, pour que les personnes puissent se rencontrer. Pour accroître l'action des sociétés civiles euro méditerranéennes, il y a lieu de prévoir des financements spéciaux, et de faciliter la circulation des personnes en assouplissant les conditions d'obtention de visa.

Deux questions importantes n'ont pas été abordées par la Commission européenne : la coordination entre l'ensemble des entités et institutions oeuvrant pour la promotion des relations euro méditerranéennes, et les modalités de prise de décision au sein de l'UPM. Certes, il a déjà été souligné que l'UPM ne viendrait pas se substituer aux organisations existantes (G5+5, Forum méditerranéen, Politique européenne de voisinage), mais la nécessité d'une coordination est indispensable pour éviter le double emploi et le gaspillage des moyens. Quant aux modalités de prise de décision au sein de l'UPM, elles doivent être définies d'un commun accord et se baser sur le principe d'égalité entre le nord et le sud. Pour le choix du siège du Secrétariat et des Représentants du sud, il appartient aux pays du sud de se concerter avant le 13 Juillet 2008, afin de se présenter avec une proposition commune.

Dans ses propositions présentées le 20 Mai 2008, la Commission européenne a précisé en ce qui concerne l'UPM, qu'il n'y aura pas de financement supplémentaire à ce qui est déjà accordé dans le cadre du Processus de Barcelone. Cette proposition est critiquable à un double point de vue. D'un part l'UPM a besoin de financement pour assurer son propre fonctionnement, ne serait-ce que les frais qui seront occasionnés pour le Secrétariat. D'autre part, les projets qui seront réalisés par l'UPM ont également besoin d'une part de financement communautaire. On ne peut que regretter cette position, d'autant plus que l'Union européenne a dépensé des milliards d'euros pour l'adhésion des pays de l'est européen, aussi bien avant qu'après leur entrée dans l'Union européenne. Aussi le Groupe estime que l'Union européenne doit réviser sa position en accordant un budget spécifique à l'UPM. Rappelons le Programme Phare (Pré adhésion des pays de l'Est a été de 10 milliards d'euros pour la période 2000-2006), alors que le Programme MEDA (pays méditerranéens) n'a été que de 5,3 milliards d'euros pour la même période. Il serait souhaitable que l'Union européenne augmente son aide publique aux pays sud- méditerranéens au même niveau que celui accordé aux pays de l'Est européen. D'autres sources de financement peuvent être mobilisées auprès des Banques de développement déjà existantes (BEI, BAD, BID), auprès des fonds étrangers à la région méditerranéenne, et auprès du marché mondial et régional des capitaux.

## **SYNTHESE DU GROUPE 3**

### **Projets de Développement Economique**

Le nord et le sud de l'Euro Méditerranée se caractérisent sur le plan économique par une inégalité frappante de développement entre les deux rives. Alors que le PIB de l'Union européenne est estimé à 14.600 milliards de \$ selon la Banque mondiale en 2006, il n'est que de 966 milliards de \$ pour les 10 pays du sud de la Méditerranée, soit 6,61%. Quand au PIB moyen par habitant, il s'élève à 29.000 \$ pour le nord contre 4.800 \$ pour le sud. Il faut ajouter que ces taux moyens cachent des disparités très importantes, surtout dans le sud : quatre pays du sud (Turquie, Israël, Algérie, Egypte) constituent 78,8% du PIB total du sud.

Au niveau des échanges commerciaux, le contraste est également frappant. Si les pays sud méditerranéens sont assez ouverts sur l'extérieur (taux d'ouverture de 35,6%), ils ne participent qu'à 2,6% des importations mondiales et 3,2% des exportations mondiales. Ces taux sont pour l'Union européenne de 18% et de 17,2%. Les deux entités ont cependant accusé un solde commercial déficitaire en 2005 : 47 milliards d'euros pour les pays sud méditerranéens et 654 milliards d'euros pour l'Union européenne.

Quant aux échanges entre l'Union européenne et les pays sud méditerranéens, ils sont largement en faveur de l'Union européenne en 2005 (101,8 milliards d'euros d'exportations contre 88,8 milliards d'euros d'importations) soit un taux de couverture de 114,6%. Le commerce extérieur de l'UE avec les pays sud méditerranéens ne constitue que 9,5% des exportations extracomunitaires et 7,5% des importations de l'UE. Alors que pour les pays sud méditerranéens, les taux sont de 48,7% et 45,1%. De plus, l'Union européenne réalise 66,7% de ses exportations et 64,6% de ses importations intra zone, ces mêmes échanges ne sont que de 4,5% et 6,2% pour les pays sud méditerranéens. Enfin, au niveau de la structure par produits, l'Union européenne exporte sur les pays sud méditerranéens surtout les produits industriels (87,3%) et importe de ces pays des produits énergétiques (22,3%) et industriels (52,7%).

En résumé le commerce extérieur de l'Union européenne avec les pays sud méditerranéens se caractérise par les éléments suivants :

- Part significative de l'Union européenne dans le commerce mondial, part insignifiante des pays sud méditerranéens
- Balance commerciale déficitaire pour les deux entités (mais le taux de couverture pour l'Union européenne est de 90,5% alors que pour les pays sud méditerranéens, il n'est que de 78,4%)
- Le commerce extérieur avec les pays sud méditerranéens est excédentaire pour l'Union européenne



- La part de l'Union européenne dans le commerce extérieur des pays sud-méditerranéens est prépondérante, alors que la part des pays sud-méditerranéens dans le commerce extérieur de l'Union européenne est fixe
- Les échanges intra zone sont très importants pour l'Union européenne, insuffisants pour les pays sud méditerranéens
- Les échanges entre l'Union européenne et les pays sud méditerranéens portent principalement sur les produits industriels et énergétiques.

Pour ce qui est des Investissements directs européens dans les pays sud méditerranéens, la situation n'est guère brillante. Les européens ne réalisent sur les pays sud méditerranéens que 6% des IDE destinés aux pays en développement contre 25% sur l'Asie et 44% sur l'Amérique latine. Les raisons de la faiblesse des investissements européens dans les pays sud méditerranéens sont diverses. Les pays sud méditerranéens constituent une zone particulièrement hétérogène, avec des micromarchés cloisonnés et faiblement intégrés. A ceci s'ajoutent des tarifs douaniers élevés, un manque d'harmonisation des cadres réglementaires et d'infrastructures transversales. Enfin, une administration centralisée et tatillonne, ainsi que l'existence de monopoles dans des secteurs d'activités importants. A cela s'ajoute les risques d'instabilité politique dus aux conflits régionaux.

**Face à cette situation, que faire pour augmenter et équilibrer les échanges, et promouvoir les investissements ?**

Le projet d'Union pour la Méditerranée apporte une réponse partielle à cette question en proposant des projets structurants : autoroutes du Maghreb Arabe, autoroutes de la mer, dépollution de la Méditerranée, réalisation d'un plan solaire, promotion de la protection civile. Encore faut-il trouver le financement pour ces projets, notamment par une aide communautaire plus accrue.

Le Groupe propose d'ajouter à ces projets de la Commission européenne :

**Transport et Logistique**

- Activer le projet de Liaison fixe Maroc Espagne
- Réalisation d'une ligne de chemin de fer Casablanca Alexandrie
- Création d'un Observatoire méditerranéen des transports et de la logistique
- Développer les ports et créer des Hub portuaires tout autour de la Méditerranée
- Sur le plan aérien, encourager « l'Open-sky » et développer les relations sud sud

## **Gestion de l'eau**

Projet de gestion durable et intégrée de l'eau dans les villes et les pays riverains de la Méditerranée

## **Agriculture**

Elaboration d'une politique commune de l'agriculture méditerranéenne. Le secteur de l'agriculture est très important pour les pays sud méditerranéens, dont une part importante de la population vit des revenus de l'agriculture. La politique à mettre en œuvre doit permettre d'augmenter la production agricole des pays sud méditerranéens d'une façon compétitive par rapport au marché mondial. Un effort important doit être fait pour la création d'un réseau de centres d'enseignement et de recherche agricole, pour la vulgarisation et le développement de cultures adaptés au climat de la Méditerranée en cours de changement.

## **Tourisme**

- Projet de mise en œuvre de la synergie entre pays méditerranéens dans le domaine du tourisme (circuits touristiques nord-sud)
- Promouvoir une Charte du tourisme durable en Méditerranée pour éviter la pollution des côtes et diversifier les destinations touristiques (tourisme de montagne, tourisme rural).

Mais outre ces grands projets structurants, il faut favoriser les délocalisations d'entreprises européennes dans le sud, promouvoir le partenariat entre entreprises européennes et du sud de la Méditerranée, faciliter la création de PME/PMI dans le sud par l'apport de capitaux et de savoir-faire technique. Il faut absolument instaurer une Banque euro méditerranéenne de développement pour identifier les projets, faire les études de faisabilité et trouver le financement, à l'instar de ce qu'a été fait par la BERD pour les pays de l'est européen.

Les pays du sud doivent de leur côté promouvoir leur intégration économique. Il est impensable que la frontière soit toujours fermée entre le Maroc et l'Algérie, empêchant la construction indispensable de l'Union du Maghreb. Ils doivent faire également de grands efforts pour améliorer l'environnement d'investissements dans la région : notamment par la réforme de l'administration et l'amélioration de la justice. Des progrès doivent également être faits pour la formation des ingénieurs et d'une main d'œuvre qualifiée.

En conclusion, le partenariat euro méditerranéen est le moins évolué de la planète. Le Japon avec l'Asie et les Etats-Unis avec le Mexique ont obtenu de bien meilleurs résultats.

## **SYNTHESE DU GROUPE 4**

### **Education – Formation – Recherche – Culture**

Le Groupe a tout d'abord et à l'unanimité relevé l'importance de ces thèmes comme base de développement aussi bien pour le Maroc que pour le futur de la Méditerranée.

En effet, l'économie moderne, basée sur la connaissance, est fondée sur le savoir, l'innovation, les nouvelles technologies, et est orientée vers les services. Elle repose sur des vraies compétences plutôt que sur des diplômes. Elle est forte créatrice d'emplois, et produit de la richesse avec des besoins relativement faibles en capital. Elle permet de valoriser les jeunes par rapport à leurs aînés, et faciliter la mobilité des hommes et des femmes. Elle permet enfin d'atténuer l'insécurité et l'immigration.

Malheureusement, le Maroc comme la plupart des pays sud méditerranéens, tout en investissant massivement dans l'éducation depuis l'accession à l'indépendance, se trouve encore avec un taux d'analphabétisme élevé (40%), et un système éducatif peu efficient. Plusieurs causes ont été soulevées pour expliquer cette situation, parmi lesquelles le problème linguistique, qui se traduit par une maîtrise insuffisante aussi bien de la langue nationale que des langues étrangères à l'entrée à l'Université.

Aussi, le Groupe recommande de se rapprocher des partenaires de l'UPM aussi bien du nord que du sud, pour l'installation d'une Instance ouverte et paritaire pour discuter des problèmes d'éducation et de formation. Cette Instance aurait pour mission d'améliorer les systèmes éducatifs de l'UPM par des outils de pilotage, des systèmes d'information et des mécanismes d'évaluation, comme par exemple la mise au point de l'ingénierie des LMD (Licence, Master, Doctorat) récemment adopté par le Maroc. Cette Instance pourrait également se pencher sur la définition d'un socle commun à l'UPM de connaissances et de compétences à la fin de la scolarité obligatoire sur des matières scientifiques (mathématiques, informatique par exemple). Elle pourrait également favoriser la circulation des enseignants et des étudiants au sein de l'UPM par un système de bourses et dans le cadre du programme Erasmus. Elle pourrait enfin développer le lien entre formation et développement économique par l'institution de cycles techniques et professionnels courts. L'UPM pourrait également promouvoir des projets d'éducation plus lourds tels que la création des Instituts de technologies dans la rive sud, et l'instauration d'une Université euro méditerranéenne. A noter l'action remarquable de la Fédération Européenne des Ecoles qui est opérationnelle au Maroc par une contribution au contenu des études et par la supervision des examens.

Dans le cadre de la formation professionnelle le Représentant de l'OFPPT s'est félicité de la coopération déjà existante entre le Maroc et l'Europe en général, et la France en particulier. Il a souhaité élargir l'étendue de cette coopération au plus grand nombre de pays européens et à d'autres institutions et organismes français de coopération.

Pour ce qui est de la Recherche, force est de constater le déséquilibre frappant aujourd'hui entre la rive nord et sud de la Méditerranée. La recherche dans le sud est squelettique et nécessite un saut à la fois quantitatif et qualitatif.

Aussi, le Groupe propose-t-il la création d'une Agence Méditerranéenne de la valorisation de la recherche. Cette Agence aurait pour mission de favoriser la coopération entre laboratoires de recherche du nord et du sud. Elle organiserait la mobilité des chercheurs dans le cadre du programme Tempus. Elle pourrait aider à la création dans la rive sud de bibliothèques disposant d'ouvrages internationaux et des dispositifs numériques. Cette Agence pourrait soutenir les projets sélectionnés au sud pour les amener à la phase opérationnelle, et favoriser les dépôts internationaux de brevets. Elle pourrait également aider à la consolidation du réseau de pôles de compétitivité, et au développement du secteur des nouvelles technologies d'information et de communication.

La culture a également un très grand rôle à jouer dans la future UPM. Il ne s'agit pas moins de prévenir un conflit civilisationnel, par un travail interculturel respectant la diversité et le dialogue entre les cultures. Il faut créer entre le nord et le sud une convergence suffisante pour établir en Méditerranée un espace paisible et unifié. Dans ce secteur l'action des sociétés civiles est prépondérante. L'objectif est de conforter « une industrie culturelle » en Méditerranée qui bénéficie d'une demande solvable.

Pour mettre en œuvre cette nouvelle politique culturelle de la Méditerranée, il y a lieu de créer une Instance paritaire ou développer l'action de la Fondation Anna Lindh. Cette instance aurait pour mission d'identifier les « valeurs communes » de l'UPM, d'établir un programme de travail sur les menaces, les histoires et le patrimoine, notamment l'histoire des religions, qui pourrait être enseignée dans l'ensemble des systèmes scolaires du nord et du sud. Cette instance favoriserait également l'étude des langues aussi bien celles du nord et de sud de la Méditerranée, car le meilleur moyen de comprendre une culture est d'apprendre la langue de cette culture. Des programmes devraient être établis dans le nord pour l'apprentissage des langues du sud. Il faudrait également multiplier les « ateliers culturels méditerranéens » qui pourraient favoriser le dialogue entre les sociétés civiles sur différents thèmes.

Toute cette nouvelle politique ne pourrait avoir des résultats probants sans un développement de la production culturelle méditerranéenne, notamment celle du

sud. Pour cela, il faut promouvoir des moyens de financement, des coproductions avec le nord, et une mobilité plus grande des professionnels de la culture. Tous les supports culturels doivent être soutenus : le livre, le théâtre, la musique, le cinéma et la télévision.

La Représentante du Ministère de la Culture a présenté les opérations de coopérations initiées en coopération avec les partenaires européens. Elle a proposé quelques chantiers qui peuvent être inscrits dans le futur agenda méditerranéen tels que :

- L'assistance en matière d'expertise par la mise en place d'un plan national de numérisation du patrimoine marocain
- L'assistance technique pour l'élaboration d'une stratégie globale de valorisation du patrimoine culturel, matériel et immatériel
- L'appui à la formation des ressources humaines dédiées à la gestion et à l'ingénierie culturelle

## **SYNTHESE DU GROUPE 5**

### **Environnement**

Les défis environnementaux qui pèsent sur la Méditerranée sont très importants. Ces défis concernent l'augmentation de la population (100 millions de plus d'ici 2025, dont 1/3 sur les côtes), l'augmentation du tourisme (400 millions en 2025), l'urbanisation accélérée, les disponibilités en eau et en énergie insuffisantes, enfin les effets attendus du réchauffement climatique.

Certes, les pays riverains ont mis en place dès 1996 une Commission Méditerranéenne du Développement durable, et adopté une stratégie régionale de développement durable sous la forme du Plan Bleu. Mais le soutien politique reste faible, et le seul Forum qui se réunit régulièrement est la Conférence des Parties à la Convention de Barcelone sur la protection de l'environnement marin et des régions côtières de la Méditerranée.

Les actions préconisées par le Groupe pour l'UPM pour préserver l'environnement de la Méditerranée sont :

- Mise en place d'un système d'information méditerranéen sur l'environnement et le développement durable
- La concertation préalable des membres de l'UPM avant toute réunion internationale relative aux problèmes de l'environnement
- La mise en œuvre d'une politique de gestion de l'eau en Méditerranée
- La dépollution de la Méditerranée (Projet qui a été retenu par la Commission européenne)
- La gestion des zones littorales
- La rationalisation de l'utilisation de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables
- Le traitement des déchets ménagers, des eaux usées et de la pollution atmosphérique.

Au niveau institutionnel, il est préconisé l'instauration d'un Observatoire méditerranéen de l'environnement et du développement durable, une Agence méditerranéenne de l'eau, et une Instance consultative sur les problèmes de l'environnement.

Au niveau du Maroc, le Groupe a constaté qu'il n'y a pas une sensibilisation suffisante de la population marocaine sur les problèmes de l'environnement. Les actes d'incivilité concernant l'environnement sont très nombreux et non sanctionnés. La volonté politique est également insuffisante, dans la mesure où les lois concernant l'environnement ne sont pas rigoureusement appliquées. Le secteur de l'environnement est rattaché sur le plan gouvernemental au Ministère de l'Energie, et ne dispose pas d'un budget spécifique. Cette situation est très dangereuse sur l'avenir environnemental de notre pays, et se traduit par des

effets pervers : pollution de l'air, mauvaise gestion des déchets solides et liquides, propreté insuffisante, circulation catastrophique. Le Groupe lance un Appel solennel au gouvernement et à la société civile marocaine, pour que les problèmes de l'environnement prennent toute leur place dans la stratégie de développement durable de notre pays, avec les actions suivantes :

- Révision de la législation sur l'environnement et aggravation des sanctions
- Application stricte de la loi
- Campagnes de sensibilisation sur les problèmes de l'environnement appuyées par les médias, orientées vers les collectivités locales et la population.

La Tunisie est beaucoup plus avancée dans ce domaine, puisqu'elle a adopté une stratégie nationale pour le développement durable. Plusieurs campagnes sont organisées avec la société civile pour sensibiliser l'opinion publique, et particulièrement les jeunes. Sur le plan institutionnel, la Tunisie dispose d'un Ministère de l'Environnement et du Développement durable, qui est chargé de la conception et de l'application de la politique nationale du développement durable. Sous sa tutelle existent plusieurs Offices et Agences :

- ONAS : Office national d'assainissement : Chargé de combattre la pollution citadine et protéger les ressources en eau afin d'améliorer les conditions d'hygiène et de santé dans les milieux urbains, touristiques et industriels.
- ANPE : Agence nationale de protection de l'environnement : a pour mission le contrôle de la pollution, particulièrement celle d'origine industrielle. Cette Agence procède à des études d'impact de tous les projets industriels. Elle a été également chargée de superviser le programme national de la gestion des déchets solides.
- APAL : Agence nationale de protection du littoral : elle est responsable de la protection du littoral dans le but d'améliorer son utilisation ainsi que son organisation.
- CITET : Centre international tunisien des technologies et de l'environnement : a pour mission de promouvoir la connaissance, l'apprentissage, le transfert de technologies liés à l'environnement des pays du Nord vers le Sud, en les adaptant aux conditions locales et en assurant leurs transferts Sud-Sud.
- ANER : Agence nationale des énergies renouvelables : est responsable de la conception des stratégies, et de la mise en place de la promotion des énergies renouvelables.
- CNDD : Commission nationale de développement durable : est chargée d'assurer l'intégration de l'environnement dans le plan de développement durable national.

## CONCLUSION

La région sud méditerranéenne souffre actuellement de graves problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels. Sur le plan politique, la région a accompli peu de progrès sur le plan de la démocratie et du respect des droits de l'homme. Elle est de plus troublée par des conflits dont le plus emblématique est celui du Moyen-Orient qui dure depuis un demi-siècle, depuis la création de l'Etat d'Israël dans région. La région manque également d'unité tant au Maghreb du fait du conflit entre l'Algérie et le Maroc sur la question du Sahara, qu'au Machreq où chaque pays défend unilatéralement ses intérêts sans se soucier des autres. Toute la région souffre des fléaux du terrorisme et de l'immigration illégale.

Sur le plan économique, c'est la région la plus pauvre de la planète après l'Afrique sub-saharienne. La plupart des pays de la région sont classés par les Organisations internationales dans le groupe des pays à revenus moyen inférieurs, malgré les richesses énergétiques de l'Algérie et de la Libye. Le chômage, surtout des jeunes y est important, et dépasse les 10% de la population active. L'agriculture peu compétitive n'arrive pas à assurer l'autosuffisance de ses populations, les secteurs secondaires et tertiaires sont insuffisamment développés.

L'éducation n'a pas donné les résultats escomptés, et une large partie de la population est encore analphabète. Quant à la qualité de la formation, elle est insuffisante, et ne permet pas de fournir les cadres compétents pour une économie moderne. La production culturelle et la recherche scientifique sont également insuffisantes.

Pour toutes ces raisons, le projet d'Union pour la Méditerranée, à condition qu'il soit mené de bonne foi, et en privilégiant les intérêts du sud, peut contribuer positivement à sortir cette région de sa léthargie. C'est une urgence que doit prendre en compte le nord de la Méditerranée, s'il souhaite vivre en paix dans l'avenir. La priorité doit être portée à la solution des problèmes politiques, notamment le conflit israélo-arabe. Dans tous les autres secteurs : développement économique durable, éducation, culture, formation, recherche, le nord peut apporter au sud un partenariat utile et efficace.

Le Groupe d'Experts ne va pas clore son travail avec ce Rapport. Il va instaurer un Forum de Casablanca pour l'Union de la Méditerranée, qui va assurer le suivi de cet important projet, et organiser chaque année un grand Forum à Casablanca pour faire le point des réalisations de l'Union pour la Méditerranée et tracer les perspectives.



## **SYNTHESE DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS**

### **A) Composition géographique**

- Intégrer l'UMA, la ligue Arabe et l'Unité africaine, sous une forme ou une autre, en tant que partie permanente de l'Union pour la Méditerranée (UPM).
- Les problèmes politiques ne doivent pas être occultés par l'UPM, qui doit apporter une contribution active à la résolution des conflits dans la région.
- Politique concertée entre le nord et le sud pour le règlement des problèmes d'insécurité et d'immigration illégale
- Donner la priorité au sein de l'Union à la démocratisation des régimes politiques et au respect strict des droits de l'homme

### **B) Institutions, fonctionnement et financement**

- Réunion du Sommet de l'UPM tous les ans
- Constitution d'un Secrétariat étoffé dans un pays du sud de la Méditerranée
- Renforcement de la composition et des prérogatives du Parlement euro-méditerranéen
- Promouvoir l'action des sociétés civiles au sein de l'UPM, en favorisant la circulation des personnes (problème du visa)
- Etablir une coordination entre l'ensemble des entités et institutions oeuvrant pour la promotion des relations euro méditerranéennes
- Etablir les modalités de prise de décision au sein de l'UPM en respectant l'égalité entre le nord et le sud
- Lancer un véritable Plan Marshal au profit du sud de la Méditerranée, comme les Etats-Unis l'ont fait pour l'Europe, et celle-ci pour les pays de l'Est européen. Ce Plan doit être au même niveau que le programme Phare (Pré adhésion des pays de l'Est) qui s'est élevé à 10 milliards d'euros pour la période 2000/2006

### **C) Projets de développement économique**

- Atténuer la disparité des revenus entre le nord et le sud de la Méditerranée
- Equilibrer les échanges commerciaux entre le nord et le sud de la Méditerranée
- Favoriser et encourager les relations commerciales sud sud
- Promouvoir les Investissements directs étrangers dans le sud de la Méditerranée

Projets à ajouter à liste proposée par la Commission européenne

#### **Transport et Logistique :**

- Activer la liaison fixe Maroc- Espagne
- Réalisation d'une ligne de chemin de fer Casablanca Alexandrie
- Créer un Observatoire méditerranéen des transports et de la logistique
- Encourager l'Open-sky et développer les relations aériennes sud-sud

### **Autres Projets :**

- Projet de gestion durable et intégrée de l'eau
- Etablir une politique commune de l'agriculture méditerranéenne
- Promouvoir la synergie dans le secteur du tourisme entre pays méditerranéens
- Renforcer le partenariat entre Entreprises européennes et du sud de la Méditerranée
- Encourager l'installation des PME/PMI européennes au sud de la Méditerranée

### **D) Education, Formation, Recherche, Culture**

\* Renforcer la coopération nord-sud en matière d'éducation et formation

- Amélioration des systèmes éducatifs dans le sud
- Définir des programmes scolaires communs à mettre en œuvre à la fin de la scolarité obligatoire
- Favoriser la circulation des enseignants et des étudiants
- Créer des Instituts de technologie dans le sud et une Université euro-méditerranéenne

\* Développer la recherche scientifique dans les pays du sud de la Méditerranée

- Favoriser la coopération entre les laboratoires du nord et du sud
- Consolider le réseau des pôles de compétitivité entre le nord et le sud

\* Développer les échanges culturels entre le nord et le sud par le livre, le théâtre, la musique, le cinéma, la télévision

\* Développer la production culturelle dans le sud

### **E) Environnement**

- Mettre un système d'information méditerranéen sur l'environnement et le développement durable
- Concertation préalable des membres de l'UPM avant toute réunion internationale relative aux problèmes de l'environnement
- Promouvoir une gestion rationnelle et équilibrée des zones littorales
- Rationaliser la consommation d'énergie fossile et promouvoir les énergies renouvelables
- Politique rigoureuse de traitement des déchets, des eaux usées, mesures à prendre pour éviter la pollution atmosphérique.

# **ANNEXES**

**Taux d'ouverture en % du PIB**  
**Union européenne (25)**  
**Pays partenaires méditerranéens (PPM)**  
**USA**

	<b>2000</b>	<b>2004</b>
Total PPM	31,5	35,6
Algérie	32,1	32,9
Egypte	19,6	28,8
Israël	42,5	46,7
Jordanie	55,2	63,6
Liban	25,4	32,3
Maroc	34,5	36,2
Palestine	37,6	39 ,1
Syrie	32,7	33,1
Tunisie	46,0	46,4
Turquie	27,8	31,8
UE (25) y compris échanges intra UE	36,0	35,3
UE (25) hors échanges intra UE	12,9	12,0
USA	13,1	12,7

**Commerce Total des pays partenaires méditerranéens**  
**(Valeur en milliards d'euros)**  
**(2005)**

<b>Pays</b>	<b>Imports</b>	<b>Exports</b>	<b>Solde</b>	<b>Taux de couverture</b>
Algérie	16,4	37,0	20,6	225,9
Egypte	16,0	8,6	-7,4	53,7
Israël	36,2	34,4	-1,8	95,0
Jordanie	8,4	4,0	-4,4	47,4
Liban	7,5	1,6	-5,9	21,0
Maroc	16,7	9,0	-7,7	53,8
Palestine	-	-	-	-
Syrie	7,6	6,4	-1,2	84,5
Tunisie	10,6	8,4	-2,2	79,7
Turquie	93,9	59,1	-34,8	62,9
<b>Total PPM</b>	<b>215,1</b>	<b>168,6</b>	<b>-46,5</b>	<b>78,4</b>

**Commerce de l'Union européenne par pays partenaire méditerranéen  
(en milliards d'euros)  
(2005)**

<b>Pays</b>	<b>Import</b>	<b>Export</b>	<b>Solde</b>
Algérie	20,9	10,4	-10,5
Egypte	5,2	8,3	3,1
Israël	9,6	13,4	3,8
Jordanie	0,4	2,3	1,9
Liban	0,2	3,0	2,8
Maroc	9,1	11,8	2,7
Palestine	0,0	0,0	0,0
Syrie	3,0	2,8	-0,2
Tunisie	6,8	7,9	1,1
Turquie	33,6	41,9	8,3
<b>Total PPM</b>	<b>88,8</b>	<b>101,8</b>	<b>13,0</b>

**Commerce de l'Union européenne (25)  
avec les pays partenaires méditerranéens  
par Groupe de produits  
(en milliards d'euros)  
(2005)**

<b>Groupe de produits</b>	<b>Imports</b>	<b>Exports</b>	<b>Solde</b>
Alimentation, boissons et tabac	5,9	4,6	-1,3
Matériaux bruts	2,5	3,0	0,5
Matières premières énergétiques d'origine minérale, lubrifiants et produits similaires	22,3	4,5	-17,8
Produits industriels	52,7	87,3	34,7
Dont :			
• Produits chimiques et produits similaires	3,7	15,0	11,3
• Autres produits manufacturés	28,9	26,3	-2,5
• Machines et équipement de transport	20,2	46,0	25,8
Produits non classés ailleurs	5,2	2,3	-2,9
<b>TOTAL</b>	<b>88,7</b>	<b>101,8</b>	<b>13,1</b>

**Principaux produits échangés  
entre l'UE et les Pays Partenaires Méditerranéens (PPM)  
(en million d'euros en 2005)**

	Import par l'UE		Export par l'UE	
<b>Algérie</b>	Pétrole	9975	Véhicules routiers	1407
	Gaz naturel	5373	Autre matériel de transport	1071
<b>Egypte</b>	Pétrole	1583	Machines et appareils industriels	657
	Gaz naturel	752	Autres matériel de transport	555
<b>Israël</b>	Articles minéraux non métalliques	1944	Articles minéraux non métalliques	3452
	Légumes et fruits	629	Véhicules routiers	929
<b>Jordanie</b>	Autre matériel de transport	140	Appareils de télécommunication et pour l'enregistrement et la reproduction du son	305
	Engrais	38	Véhicules routiers	207
<b>Liban</b>	Articles minéraux non métalliques	18	Pétrole	576
	Minerais métallifères	17	Produits médicaux et pharmaceutiques	213
<b>Maroc</b>	Autre matériel de transport	2354	Autre matériel de transport	2710
	Vêtements et accessoires	2288	Fils, tissus, articles textiles façonnés.	1182
<b>Palestine</b>	Matières brutes d'origine animale ou végétale	3,8	Véhicules routiers	31
	Engrais bruts	0,3	Machines génératrices, moteurs	9
<b>Syrie</b>	Pétrole	2555	Pétrole	421
	Vêtements et accessoires	83	Machines pour industries particulières	242
<b>Tunisie</b>	Vêtements et accessoires	2479	Fils, tissus, articles, textiles façonnés	1276
	Machines et appareils électriques	1067	Machines et appareils électriques	846
<b>Turquie</b>	Vêtements et accessoires	8170	Véhicules routiers	6793
	Véhicules routiers	5834	Machines pour industries particulières	2838
PPM	Pétrole	16165	Véhicules routiers	11134
	Vêtements et accessoires	13465	Machines et appareils électriques	6359